

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

**Comité Intercommunal du 25 Mars 2025 – Compte-rendu / Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

La séance débute à 18h30.

Mme FOSSE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 Mars 2025

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 08

Étaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme JACQUELIN (Suppléante) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Étaient excusé(s) :

Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Étaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

M. DELILLE à Mme FOSSE – Mme ROBERT à M. GONTHIER.

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- 2 - Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024
- 3 - Présentation, examen et approbation de Compte Financier Unique 2024
- 4 - Décisions concernant l'affectation du résultat 2024
- 5 - Présentation, examen et approbation du Budget Primitif 2025 et Vote du Taux de Fongibilité
- 6 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

**1 – Désignation d'un Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 :**

- L'obligation est faite au Comité Intercommunal de désigner un Président pour la séance relative au vote du Compte Financier Unique 2024.
- M. GONTHIER, Vice-Président, fait acte de candidature.

*L'assemblée délibérante élit M. GONTHIER comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.*

Au vote :                    Pour :    10                    Contre :    00                    Abstentions :    00

Délibération N° 001/25/03/2025

**2 - Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2024 :**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	154 366,40	0,00	5 016,65	0,00	159 383,05
Fonctionnement	123 487,56	0,00	3 159,92	0,00	126 647,48
<b>TOTAL I</b>	<b>277 853,96</b>	<b>0,00</b>	<b>8 176,57</b>	<b>0,00</b>	<b>286 030,53</b>
II – Budget des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
II – Budget des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>277 853,96</b>	<b>0,00</b>	<b>8 176,57</b>	<b>0,00</b>	<b>286 030,53</b>

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

La saine gestion, tant en fonctionnement qu'en investissement, est confortée. Mme LOZACH-SIRET quitte l'assemblée afin que M. GONTHIER, Président de séance, propose l'adoption des comptes tels que présentés par la Présidente C. LOZACH-SIRET.

**L'assemblée délibérante :**

- approuve le compte Financier Unique 2024 du SITS Charost – St Florent/Cher
- autorise Mme la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<b>Au vote :</b>	Pour :	<b>09</b>	Contre :	<b>00</b>	Abstentions :	<b>00</b>
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

*Délibération N° 002/25/03/2025*

**3 - Décisions concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2024 :**

- Considérant que seul le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation, la Présidente, au vu des résultats provisoires du Compte Financier Unique propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :
  - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) **159 383,05 €**
  - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **126 647,48 €**

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE INTERCOMMUNAL**

- décide d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

<b>Au vote :</b>	Pour :	<b>10</b>	Contre :	<b>00</b>	Abstentions :	<b>00</b>
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

*Délibération N° 003/25/03/2025*

**4 - Présentation et adoption du Budget Primitif 2025 – taux de Fongibilité des crédits :**

**Budget Primitif 2025 :**

Après lecture du Budget Primitif prenant en compte les excédents du CFU, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement :	Dépenses et Recettes :	<b>284 977,25 €</b>
- Section d'Investissement :	Dépenses et Recettes :	<b>195 748,05 €</b>

**Taux de Fongibilité des crédits :**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Intercommunal de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

**Après en avoir délibéré,**

**LE COMITE INTERCOMMUNAL**

- vote le budget primitif pour l'exercice 2025 comme présenté lors de sa lecture et note que les résultats d'excédent inscrits sont issus du CFU.
- Il a été voté favorablement, au titre de la fongibilité des crédits le taux maximum de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections ce qui autorisera la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations.

<b>Au vote :</b>	Pour :	<b>10</b>	Contre :	<b>00</b>	Abstentions :	<b>00</b>
------------------	--------	-----------	----------	-----------	---------------	-----------

*Délibération N° 004/25/03/2025*

**6 - Questions diverses :**

- Mme Thurneyssen de Primelles demande s'il est possible d'envisager un exercice d'évacuation sur La Vergne pendant le ramassage scolaire. Mme la Présidente lui a répondu que nous allons étudier la faisabilité de celui-ci en lui indiquant qu'il faut prendre en compte plusieurs paramètres pour la mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h30.

Fait à Saint Florent/Cher, le 26 Mars 2025.

N. FOSSE  
Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

